



Interligue Laser
23-24 février 2019

CHAMPIONNAT ATLANTIQUE MANCHE 1

CENTRE NAUTIQUE DU MOULIN BLANC
USAM VOILE

4

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV)
- 1.2 Les règlements fédéraux.
- 1.3 Le règlement national du classement national des coureurs AFL et le règlement du championnat Atlantique AFL.
- 1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE

Sans objet

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à :

- tous les bateaux des classes Laser Standard, Radial, 4.7

3.2 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- le timbre AFL 2019
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité 2019



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

3.3 Les bateaux admissibles DOIVENT s'inscrire par internet en ligne au plus tard **le 16 février . 2019** à l'adresse suivante :

<http://http://francelaser.org/inscriptions/>

Majoration de 10 euros pour les inscriptions passées cette date.

- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FF-Voile doivent présenter au moment de leur inscription :
- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
 - L'appartenance à la classe Laser 2019
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Les droits d'inscription requis sont les suivants : **28 €** par bateau à payer lors de la confirmation des inscriptions le samedi 23 février.

38 € par bateau si pré-inscription faite après le 16 février 2019 après minuit.

Classe	Montant
Toutes	28 €

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription : samedi 23 février 2019, de 9h30 à 11h30

5.2 Jour de course

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
Samedi 23 février	14h30	Laser Standard, Radial & 4.7
Dimanche 24 février	10h30	Laser Standard, Radial & 4.7

5.3 Dimanche 24 février 2019 : Dernier signal d'avertissement : 15h30.

5.4 Le nombre maximal de courses est de 6 .

Jauge : non utilisé

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront disponibles lors des inscriptions et sur internet : www.usam-voile.fr

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type construit.

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE

8. SYSTEME DE PENALITE

Application de la RCV 44.1.

9. CLASSEMENT

- 9.1 Une course devra être validée pour valider la compétition.
- 9.2 (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.
- (b) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

10. BATEAUX ACCOMPAGNEURS

Il est demandé aux bateaux « accompagnateurs » de s'inscrire à leur arrivée auprès du secrétariat de course.

11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : des coupes ou prix seront distribuées aux 3 premiers de chaque série et aux premières féminines des différentes séries, à la discrétion du club organisateur

13. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel) aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :
USAM Voile
Centre Nautique du Moulin Blanc
29200 Brest
02 98 02 36 73
Usamvoilebrest@wanadoo.fr

Hébergement : Renseignements à l'office du tourisme Brest Métropole : 02.98.44.24.96.

ANNEXE ZONE DE COURSE

